



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1099

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2ème phase – 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1099 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET/OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « INITIATIVES ETUDIANTES" 2EME PHASE – 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 175 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 4^{ème} année consécutive, Lyon arrive dans le top 3 du classement des « villes où il fait bon étudier », établi par le magazine l'Étudiant. La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de soixante-dix associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement à l'accueil des étudiants et au développement du territoire.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiant-es comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leurs situations. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant aux défis écologiques qui s'imposent à nous.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. Je vous propose ainsi de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants, à travers l'appel à projets qui leur est destiné.

I- Le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun le 1^{er} janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'accueil, d'intégration, de solidarité et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement. L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et les conditions d'éligibilité :

L'appel à projets se déroule en deux phases, avec les objectifs suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité ;
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs ;
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale ;
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont :

- L'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- Les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole de Lyon ;
- Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré ;
- Le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission ;
- L'APIE ne finance pas les voyages d'étude et l'organisation de congrès.

III- Subventions attribuées lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2021 :

Deux budgets ont été votés en 2021 par les deux collectivités (montant doublé de 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole de Lyon), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des deux collectivités.

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 1^{er} septembre au 30 octobre 2020.

Sur 16 dossiers reçus, 11 dossiers ont été retenus, dont 5 pour la Ville de Lyon pour un montant de 7 129 €, votés au conseil municipal du 28 janvier 2021 selon la répartition suivante :

- Lézart Gaco pour son festival « Arlézia » : 1 324 €;
- Lézart Gaco pour son « Tremplin musical étudiant VibraSons » : 920 €;
- Engagé-e-s et déterminé-e-s pour son projet d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : 2 500 €;
- Phénomène pour des ateliers et des événements en lien avec l'image et l'éducation aux médias : 2 000 €;
- Enactus iaelyon pour faire connaître ses actions et accompagner les porteurs de projet : 385 €

IV- Dossiers retenus lors de la 2nde phase de l'appel à projets 2021 et propositions de financement :

La seconde phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 22 mars au 30 avril 2021.

Sur 24 dossiers reçus, 21 dossiers ont été retenus, dont 8 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 20 785 €, dans les champs thématiques suivants :

Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs

Association « Lézart GACO » – Spectacle À Table !

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT GACO Arts de l'Université Lyon 3. Elle a pour but de promouvoir les artistes émergents lyonnais, et de favoriser l'accès à la culture aux étudiants avec une politique de tarifs peu élevés.

Le spectacle A Table ! organisé par l'association est l'occasion de plonger le spectateur dans une expérience multi sensorielle en créant un environnement adéquat pour la résurgence de souvenirs.

Le spectateur sera convié dans un dispositif scénographique fidèle à celui d'une cuisine ou d'un studio d'étudiant, afin de stimuler les cinq sens par un travail conjuguant la vue, le goût, l'ouïe, l'odorat et le toucher.

7 comédiens et 6 musiciens jouent dans ce spectacle pluridisciplinaire d'1h15 autour d'une table centrale.

L'association souhaite explorer les langages artistiques, du corps par la danse et l'acrobatie, de la voix ou du jeu par le mime et le théâtre comme de l'habileté mentale et manuelle par l'illusion. Cette pluridisciplinarité est une source d'expression remarquable au service des intentions. Ce spectacle propose une mise en scène rythmée, avec 7 interprètes et 6 musiciens pour un spectacle d'1h15 autour d'une table centrale.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 23 116 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **3 000 €** à l'association « Lézart Gaco » (soit 12,9 % du montant total du projet).

Association « Brut de Paume » - Ateliers artistiques

En 2021, l'association domiciliée à la Maison des Etudiants met en place des ateliers artistiques pour permettre à chacun un dialogue intérieur visant à renouer avec soi-même en dénouant les maux.

Le projet se construit autour de valeurs comme la bienveillance envers chacun, l'entraide, l'altruisme, la créativité et le bien-être. L'association cherche à construire des ateliers qui donneront à ceux qui le souhaitent un autre moyen d'expression qui leur permette de dessiner, peindre, chanter, danser ou jouer ce qu'ils n'arrivaient pas à dire ou à comprendre.

Brut de Paume proposera des ateliers réguliers pour les étudiants à la Maison des étudiants, puis pour un public plus diversifié afin que tous puissent accéder à cette méthode. Ils seront portés par 4 personnalités avec des compétences diverses, ce qui permet de donner des ateliers les plus variés possibles pour tous les publics.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 390 euros.

Devant l'intérêt culturel et social de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **2 195 €** à l'association « Brut de Paume » (soit 50 % du montant total du projet).

Association « Bureau des Arts » - La Terrasse ECAM Festival #5

La Terrasse ECAM Festival a été créée en 2016 par 3 étudiants de l'ECAM autour d'une envie de partage, de rencontres et de découverte culturelle.

Pour cette 5^{ème} édition, l'association s'appuie sur le soutien d'« Ensembles production », un collectif lyonnais axé sur la culture. L'édition La Terrasse ECAM Festival aura lieu les 28 et 29 août avec des horaires modérés pour respecter le voisinage. 1 500 personnes sont attendues sur un même lieu pendant 2 jours, et une équipe de 80 bénévoles sera mobilisée pour coordonner les prestataires et inviter les artistes.

Le festival a pour ambition de devenir un événement important et représentatif de la vie culturelle lyonnaise. Le but est de promouvoir la culture au sens large avec une programmation musicale riche, allant d'artistes locaux émergents à des artistes internationalement reconnus : une programmation artistique pointue entre musique du monde, funk, disco et house. De plus, de nombreuses performances gravitent dans ce festival : street art, photographie, arts plastique et danse.

Le festival est engagé dans l'écoresponsabilité avec l'utilisation d'écocups, poubelles de tri et toilettes sèches, un choix particulier est fait sur les foodtrucks en fonction de leur utilisation de produits locaux et de saison et les canapés, les bancs seront constitués de palettes et autres types de matériaux de récupération.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 52 792 euros.

Devant l'intérêt culturel et écoresponsable de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **2 000 €** à l'association « Bureau des Arts » (soit 3,7 % du montant total du projet).

L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes formes de discrimination :

Association « GAELIS » - Tout est en règleS !

GAELIS, Groupement des Associations et Élus étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires est une association fondée en 1993. Elle œuvre pour représenter et défendre les droits et les intérêts matériels et moraux des étudiants. « Tout est en règleS ! » a été créé par 4 étudiantes en master 2 sciences de l'éducation et actions de santé publique.

Le projet cherche à améliorer la santé menstruelle des étudiantes. Un diagnostic de terrain a été réalisé auprès des étudiantes de Lyon 2 et a permis d'élaborer une action : la distribution gratuite de protections périodiques lavables et un stand de sensibilisation à destination de 2 500 étudiantes sur les deux campus de l'université Lumière Lyon 2, dans les locaux du Service Santé Universitaire.

En septembre, une opération de communication sur les réseaux sociaux et des affichages seront mis en place au sein des deux campus.

Fin septembre, un stand d'information et de sensibilisation sera installé pour informer sur l'utilisation, l'aspect écoresponsable et sanitaire des protections alternatives. 2 kits au choix seront proposés : 4 serviettes périodiques lavables ou une cup.

Le budget prévisionnel du projet est de 20 834 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet étudiant ouvert aux étudiantes, je vous propose d'accorder une subvention de **5 000 €** à l'association « GAELIS » (soit 24% du montant total du projet).

Association « AJEGuiR » - Action II AJEGuiR Covid-19 (Solidarité Covid)

En 2021, l'Association des Jeunes et Étudiants Guinéens du Rhône est en résidence à la Maison des Étudiants.

À la suite d'une première distribution alimentaire du 10 au 11 avril 2021, l'association a constaté que les étudiants se trouvaient en situation difficile et souhaite organiser une deuxième distribution. En effet, avec la situation sanitaire, la précarité des étudiants ne cesse de prendre de l'ampleur.

Ce projet solidaire a été élaboré à partir d'un formulaire d'inscription pour recenser les étudiants en situation difficile. La seconde distribution de paniers alimentaires, d'écocups et de sacs cabas s'est faite sur 2 jours les 22 et 23 mai sur le campus de la Doua. Cela a permis de soutenir environ 200 étudiants.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 8 578 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **1 600 €** à l'association « AJEGuiR » (soit 18,6 % du montant total du projet).

Association « UniVert » - Brocantes Gratuites

En 2021, l'association est en résidence à la Maison des Étudiants. Depuis 2019, elle a pour but de réunir les étudiants soucieux des enjeux environnementaux.

Pendant la crise sanitaire, l'association a pu proposer un rendez-vous bimensuel autour de brocantes gratuites. Ce sont des lieux de redistribution de dons de particuliers pour les étudiants. Cette action permet de toucher les étudiants les plus précaires mais aussi de créer une communauté d'échanges et de trocs d'objets de seconde main. L'objectif de cette nouvelle action est de mettre en place un système de location de trousseau étudiant contenant des draps, serviettes, assiettes, couverts, verres, bols, saladier, poêle et casserole.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 7 907 euros.

Devant l'intérêt citoyen et solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **3 452 €** à l'association « UniVert » (soit 43,6% du montant total du projet).

Association « CheerUp ! EM Lyon » - Course contre le cancer

CheerUp ! Emlyon est une association étudiante ayant pour objectif d'accompagner les jeunes atteints du cancer à réaliser leurs projets.

Le projet de l'association est une course le 2 octobre 2021 au parc de la Tête d'Or comprenant 750 participants où chaque tour parcouru, 1 € est gagné.

Un village sera installé pour accueillir les nombreuses associations régionales de luttes contre le cancer.

L'association réalise les projets personnels (baptême de l'air, places de concert...) et également des sorties en groupe (week-end ski, soirée bowling, cinéma...) des jeunes atteints de cancer. L'objectif de cet événement est de collecter des fonds pour financer les différents projets et pour la recherche contre le cancer, et sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la cause.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 14 900 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **3 000 €** à l'association « CheerUp ! EM Lyon » (soit 20,1 % du montant total du projet).

Accueil des étudiants et solidarité internationale :

Association « Un Enfant Par La Main » - BDE Science Po Droit de Lyon II – Cross solidaire :

L'objectif principal du Bureau des Étudiants (BDE) est d'animer la vie étudiante lyonnaise en général et plus particulièrement des campus Porte des Alpes et Berges du Rhône de l'Université Lumière Lyon II. Il permet aux étudiants de se rencontrer, d'échanger, de se mobiliser ou se soutenir, tout en découvrant la ville de Lyon.

En 2021, le BDE propose aux étudiants de participer à un projet humanitaire et solidaire : Le cross de 8 km du Parc de Gerland.

Le partenariat avec « Un Enfant Par La Main » permettra de collecter des fonds pour financer des certificats de naissance pour les enfants du Sénégal, leur permettant notamment d'aller à l'école.

Avant la course, les coureurs auront à disposition de la peinture à eau pour se peindre le visage et/ou le corps. Durant la course, les coureurs devront suivre 2 vélos qui traceront le chemin. Un foulard sera accroché à l'un des vélos, le coureur qui l'attrapera gagnera un

saut en parapente, offert par « Un Enfant par La Main ». Chaque coureur repartira avec un dossard, un sac contenant une écocup et des goodies.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4 780 euros.

Devant l'intérêt de solidarité internationale de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **538 €** à l'association « BDE science Po Droit de Lyon II » (soit 11,2 % du montant total du projet).

V- Lancement de l'Appel à Projets Initiatives étudiantes (APIE) 2022 :

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2022, l'organisation d'un nouvel APIE, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon, et sur la base des objectifs, des thématiques et conditions d'éligibilité renouvelées dès la 1^{ère} édition 2021 (Cf. II).

L'ensemble des projets et événements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Ville de Lyon.

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Ils seront instruits par ce service selon ses objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : lancement de l'appel à projets en septembre 2021 :
 - o Clôture de dépôt des dossiers : octobre 2021 ;
 - o Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du 1^{er} semestre 2022.
- Phase 2 : lancement de l'appel à projets en mars 2022 :
 - o Clôture de dépôt des dossiers : mai 2022 ;
 - o Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'un Conseil municipal du 2nd semestre 2022.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2021 – 2nde phase, les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :

- Lézart Gaco pour son spectacle « A Table ! » : 3 000 €;
- Brut de Paume pour son projet d'ateliers artistiques : 2 195 €;
- Bureau des Arts ECAM Lyon pour son festival « La Terrasse ECAM Festival » : 2 000 €;
- GAELIS pour son projet en partenariat avec « Tout est en règleS ! » : 5 000 €;
- AJEGuiR pour son projet de distribution solidaire : 1 600 €;

- UniVert Lumière pour la continuité des brocantes gratuites et le système des locations des trousseaux : 3 452 €;
 - CheerUp ! EM Lyon pour son projet de course contre le cancer : 3 000 €;
 - BDE Science Po de Lyon II au profit de l'association « Un Enfant Par La main » pour l'éducation des enfants au Sénégal : 538 €
- 2- La dépense en résultant, soit 20 785 € (vingt mille sept cent quatre-vingt-cinq euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET